

## Comité de suivi EPAF du 09 novembre 2021

### *Un risque sur la dérive des coûts*

Monsieur AUJALEU, sous-directeur des politiques sociales du ministère, a présidé un comité de suivi EPAF (COSUI), en présence de Monsieur BAZILE, directeur de l'EPAF. Cette instance informelle est créée à la demande des fédérations, afin d'assurer une concertation en toute transparence sur la réforme de l'activité vacances famille EPAF.

**FO Finances** et l'ensemble des fédérations ont rejeté radicalement le projet initial de cession intégral du parc.

Après discussion avec certaines fédérations dont **FO Finances**, l'administration s'est orientée vers un traitement différencié : 7 résidences de vacances sont conservées et modernisées (Agay, Saint-Lary, Prémamanon, Gérardmer, La Baule, Vendres, La Saline), tandis que les 14 autres sont mises en vente.

Quatre points étaient à l'ordre du jour :

- > **Suivi des mesures d'accompagnement des salariés des résidences,**
- > **Modalités de poursuite et d'évolution de l'activité EPAF avec les résidences restantes,**
- > **Calendrier de cession des autres résidences et reprise de l'activité par les éventuels acquéreurs,**
- > **Questionnaire destiné à ajuster l'offre EPAF aux attentes des agents.**

Cette instance de nouveau format est organisée dans une totale transparence et avec un formalisme allégé.

### *Suivi des mesures d'accompagnement*

M. BAZILE explique que les 14 résidences mises en vente seront fermées au 31 décembre 2021. La procédure d'accompagnement des salariés, négociée au sein du CSE, s'articule autour d'une rupture conventionnelle collective (RCC). Celle-ci inclut les salariés de l'association en CDI dans les résidences cédées et les personnels du siège qui s'occupent de la gestion des résidences, soit 67 personnes. À ce jour 20 personnes ont déjà signé une RCC.

Il annonce que le transfert des contrats de travail de l'EPAF vers le repreneur est un objectif recherché mais qu'il n'est absolument pas garanti, en raison justement du délai entre l'arrêt d'activité fin décembre 2021 et la réouverture des centres estimé au minimum à 9 mois.

Ce dernier point n'étonne pas **FO Finances**, qui en a fait l'observation dès la présentation du projet initial.

**FO Finances** a demandé la communication de la répartition des 67 salariés concernés entre signataires de la RCC et personnels optant pour le maintien à EPAF, lors du CNAS du 15 décembre.

## **Modalités de poursuite et d'évolution de l'activité EPAF**

Les résidences conservées dans le parc EPAF vont faire l'objet d'une rénovation de grande ampleur d'ordres esthétiques, ergonomiques et relatifs au respect des normes, conformément à certaines préconisations de l'expert Protourisme.

Pour la résidence de La Baule, un programme pluriannuel de montée en gamme a été défini jusqu'en 2023 : création d'un centre sportif et aquatique, réaménagement de l'accueil et du bar, restructuration des chambres et salles de bains, traitement des réseaux d'eau, remplacement du dispositif sécurité incendie. Le financement de ces travaux repose sur l'attribution à EPAF de 50% des recettes de cession des 14 résidences.

**FO Finances** a souligné que le temps ne jouait pas en faveur de cet ambitieux projet. En effet, les délais de cession sont très longs, à l'exemple de la vente récente du centre de **Latour-de-Carol**. Par ailleurs, les versements des sommes du compte d'affectation spéciale (CAS) sont ralentis lors des ventes de propriétés publiques. Le reversement de 50% attendu risque donc de ne pas être disponible dans le délai annoncé.

M. BAZILE évoque en outre un rééquilibrage entre l'offre pension complète/demi-pension et l'offre location, cette dernière tendant à être privilégiée par les agents.

## **Calendrier de cession des 14 résidences et reprise de l'activité**

Ce processus est actuellement dans sa phase initiale, consistant dans l'évaluation des sites par la DNID. Cette mission accomplie, les droits de priorité des communes et éventuellement d'autres acteurs tels que la SAFER devront être clos, tandis que les diagnostics techniques devront être conduits jusqu'à fin janvier 2022. Après quoi, la phase d'appel d'offres pourra commencer.

Cet appel d'offre qui devrait être lancé en mars 2022, sera conçu par un comité de projet immobilier de manière à favoriser l'acquisition de la totalité des sites par un seul repreneur, de préférence opérateur du tourisme social. Il comportera par ailleurs une clause relative à la reprise des salariés. Il n'est cependant pas garanti que les 14 sites aient finalement un unique repreneur. La conclusion de la vente est espérée à une date permettant la réouverture des centres à l'automne 2022.

Dans l'intervalle, les résidences devront être mises en sécurité afin d'éviter les dégradations et les intrusions. Un contrat sera conclu avec une société prestataire de gardiennage d'ici le 15 décembre prochain. Le coût de cette mise en sécurité est provisionné, même si M. BAZILE souligne que les configurations très variées des centres rendent malaisée l'estimation du coût de leur sécurisation. Ce dernier risque d'alourdir les charges de l'association.

**FO Finances** estime que faire supporter ces dépenses à l'EPAF est excessivement risqué pour son équilibre financier. C'est pourquoi notre fédération exige que le Secrétariat Général abonde le budget de l'action sociale à hauteur des dépenses engagées.

D'autre part, les procédures administratives imposées font plus que douter de la faisabilité de la tenue des délais et à l'évidence, les coûts de cette opération immobilière risquent de se démultiplier.

## **Questionnaires destinés à ajuster l'offre EPAF aux attentes des agents**

M. BAZILE précise qu'il sera toujours possible aux fédérations d'échanger par mail sur d'éventuelles suggestions après cette réunion.

D'ores et déjà, **FO Finances** constate qu'il manque des questions s'agissant des personnes ou enfants porteurs de handicap. Des modifications seront faites en ce sens.

Par ailleurs, **FO Finances** insiste sur la nécessité de diffuser aux retraités, le plus largement possible le questionnaire relatif aux séjours. Ces agents sont également bénéficiaires de ces prestations.

Après le retour de ces enquêtes, une phase d'exploitation du contenu sera mise en place pour redéfinir les contours de l'offre EPAF. L'administration identifie déjà 2 thématiques de réflexion : le circuit de réservation et la définition des demandes prioritaires, d'une part, la tarification d'autre part.

Sur ces sujets, se pose la question de répartition des compétences entre le CNAS et l'assemblée générale de l'association EPAF. Le président estime que des discussions préalables pour définir les grands principes de l'offre doivent se tenir au sein du CNAS, sans empiéter sur les compétences de l'association.

Le CNAS sera saisi du dossier des résidences EPAF dans sa séance prévue le 15 décembre.  
Le prochain COSUI sera programmé au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Délégation **FO FINANCES** :

Françoise PHELIX, Sylvain COMMENCAIS, Pascaline KERHOAS, Bernadette PHILIPS-INVERNIZZI et Pascale BRIZIO

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ  
DE L'ACTION SOCIALE SUR :**  
**<http://www.financesfo.fr/>**  
  
**Rubrique ACTION SOCIALE**